



Vendre des parts d'une maison dont on à hériter

Par **ayu**, le **09/06/2008** à **16:04**

Bonjour,

Ayant hérité il y a déjà quelques années (10 ou 12 ans) d'une " maison" de mon père je voulais connaître les différentes possibilités pour vendre mes parts.

Je m'explique: j'ai 45% des parts mon demi-frère 45% et notre belle mère (ni ma mère ni celle de mon frère) à 10% des parts et jouit de l'usufruit.

Mon frère ne pouvant pas me racheter mes parts et ma belle mère visiblement pas intéressé que puis-je faire ? comment dois-je procéder pour vendre mes parts?

Merci pour vos futur réponses.